



Cap sur Les Marchés Publics

FORMATION standard

Sensibilisation : Connaître les marchés publics – Une journée

2016

DATES /LIEU

Consultez notre calendrier ici

DUREE

1 journée – 7 heures

PUBLIC

Chefs d'entreprise (TPE,PME),
assistantes, commerciaux
désireux de connaître et
maîtriser à minima les
procédures de réponses aux
marchés publics

NIVEAU REQUIS

Pas de pré-requis technique – la
formation est délivrée en
Français

EVALUATION / CERTIFICATION

Une attestation de participation
est remise en fin de session

TARIFS

À partir de 250 euros HT/pers

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation vous serez capable de

- ✓ Comprendre le fonctionnement global des marchés publics en France
- ✓ Cibler les types de marchés accessibles à votre entreprise
- ✓ Organiser une veille ciblée sur les portails de marchés publics
- ✓ Préparer la trame de votre réponse en maximisant vos chances d'emporter le marché

MOYENS PEDAGOGIQUES

Cette journée de formation alternera des apports de connaissances des marchés publics en général et relatifs aux activités des participants en particulier, avec des moments d'échanges et de partage d'expérience pour en déduire les méthodes efficaces pour déceler et répondre aux offres de marchés publics

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Cette formation est tout spécialement étudiée pour les TPE et les PME. Elle met particulièrement l'accent sur les types de marché accessibles avec de bonnes chances de victoire pour ce type de structure.

Elle constitue un passage obligé pour ceux qui souhaitent suivre notre module APPROFONDISSEMENT et qui débutent totalement dans le domaine des marchés publics.

➔ Demandez votre devis personnalisé en cliquant ici

Retrouvez toutes nos formations sur www.formationmarchespublics.fr Renseignements contact@expertmarchespublics.com

EMP3 – Expert Marchés Publics pour PME – 32 avenue Jean Bart- 13700 MARGNANE – N° formation 93 13 14695 13 – Siret 80 034 467 300 010 – Tél 06 32 08 44 53



Cap sur Les Marchés Publics

FORMATION standard

Sensibilisation : Connaître les
marchés publics – Une journée

2016

Programme détaillé de la journée

1. LE B-A BA DE L'ORGANISATION DES MARCHES PUBLICS EN FRANCE

- Qui sont les acheteurs publics ?
- Les différents types de marchés publics et leurs particularités
- Les différentes procédures et seuils de passation correspondants

2. COMMENT TROUVER UN MARCHÉ PUBLIC ?

- Les règles de publicité
- Les supports de publication
- Organiser sa veille: les portails dématérialisés, les outils de veille, comment les optimiser

3. COMMENT REpondre A UN MARCHÉ PUBLIC ?

- S'y retrouver dans la jungle des documents constitutifs d'un marché public (AAPC, DCE : Règlement de consultation, DC3- Acte d'engagement, Documents de prix – BPU & DGPF, CCAP, CCTP et documents de déclaration du candidat (DC1, DC2, DC4) ..
- Les principales obligations pour être en capacité de répondre à un marché public : obligations fiscales et sociales, preuves de compétence professionnelle
- Répondre seul ou à plusieurs: co-traitance, sous-traitance

4. LES ASPECTS JURIDIQUE DES MARCHES PUBLICS ?

Modalités d'inscription

Merci de compléter le bulletin d'inscription et signer la convention en pages suivantes

Nos 

*Nos formateurs
sont tous des
experts qui
répondent à
des dizaines
d'offres de
Marchés publics
pour les clients
d'EMP3.*

*En 2015, ils ont
fait gagner 1
marché sur 3 à
nos clients pour
plus de 2
millions d'euros
de chiffre
d'Affaire.*

Retrouvez toutes nos formations sur www.formationmarchespublics.fr Renseignements contact@expertmarchespublics.com

EMP3 – Expert Marchés Publics pour PME – 32 avenue Jean Bart- 13700 MARGNANE – N° formation 93 13 14695 13 – Siret 80 034 467 300 010 – Tél 06 32 08 44 53



*Cap sur
Les Marchés
Publics*

FORMATION standard

**Sensibilisation : Connaître les
marchés publics – Une journée**

2016

BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE

NOM DE LA SOCIETE :

NOM du REFERENT :

Adresse :

PARTICIPANT N°1 :

Nom

Prénom

PARTICIPANT N°2 :

Nom

Prénom

INDIVIDUEL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

S'inscri(ven)t pour la session de formation

Intitulé: **Sensibilisation – Connaître les marchés publics**

lieu : (à compléter)

Dates : (à compléter)

Merci de joindre à ce document signé votre règlement par chèque à l'ordre de EMP3 et nous adresser le tout à
EMP3 – Expert Marchés Publics pour PME – 32 avenue Jean Bart– 13700 MARIGNANE



Cap sur Les Marchés Publics

FORMATION standard

Sensibilisation : Connaître les marchés publics – Une journée

2016

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La présente convention de formation professionnelle est établie entre d'une part :

Ci-après dénommé le bénéficiaire

Et d'autre part
l'organisme de formation :

EMP3*
32 avenue Jean Bart
13700 MARIIGNANE

SIRET 800 344 673 00010
Enregistré sous le numéro de
formateur n° 93 13 14965 13
Tél.06 32 08 44 53
formation@expertmarchespublics.com

Ci après dénommé l'organisme de
formation

*Expert Marchés publics pour PME

Objet, nature, durée et effectif de la formation

• Objet

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formation intitulées :

**Module1 : Sensibilisation –
Connaître les marchés publics**
**Module2 : Approfondissement –
Répondre aux marchés publics.**

Les brochures jointes en annexe 1 de cette convention décrivent en détail cette formation. Elles précisent notamment :

- Le public (entreprises et stagiaires) concerné par cette formation ;
- Les objectifs visés par cette formation ;
- Le niveau de connaissance pré requis ;
- Le contenu du cours ;
- L'organisation pédagogique ;
- Les méthodes d'évaluation et de validation

Le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des dites brochures lesquelles constituent un élément de la présente convention.

• Nature

L'action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du code du travail. A savoir celle figurant à l'alinéa 2° : « Les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés. Elles ont pour objet de favoriser l'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi, et de participer au développement des compétences des salariés »

• Durée, horaires et lieu de la formation

Ce module est d'une durée de :
1 journée pour le module 1
1 journée pour le module 2 – le lendemain du module1
Date :

Horaire :

Nombre d'heures par stagiaire :

Lieu :

Le nombre maximum de participants est de 20 personnes pour le module 1 et 10 personnes pour le module 2

• Engagement de participation
Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) participant(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le(s) participant(s) sera (seront) :

• Dispositions financières
Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : (compléter selon devis)

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session. Le paiement est dû à réception de la facture. Paiement par virement bancaire ou chèque



Cap sur Les Marchés Publics

FORMATION standard

Sensibilisation : Connaître les marchés publics – Une journée

2016

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

L'annexe 1 à cette convention décrit les moyens pédagogiques et techniques.

Pour cette formation, un seul formateur assure l'animation et l'encadrement. L'annexe 2 à cette convention est une fiche décrivant l'expérience, les références et les titres du formateur.

Un règlement intérieur (Annexe 3 de ce document) sera porté à la connaissance des stagiaires.

- Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

L'annexe 1 à cette convention décrit les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action.

- Validation

L'annexe 1 à cette convention décrit le mode de validation de la formation.

- Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Une feuille d'émargement sera signée par chaque stagiaire.

Elle permet au bénéficiaire et à l'organisme de formation de vérifier la présence des stagiaires demi-journée par demi-journée. Une copie de cette feuille sera transmise au représentant du bénéficiaire.

- Non réalisation de la prestation
En cas de cessation anticipée pour un cas de force majeure, seules les prestations effectuées sont dues, au prorata de la valeur prévue dans la présente convention.

En cas de résiliation de la présente convention par le bénéficiaire ou en cas d'abandon en cours de

formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la préparation et/ou la réalisation de l'action de formation.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme

prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

En cas de dédit par la société bénéficiaire à moins de 15 jours francs avant le début de l'action objet de cette convention, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action. Rappel : Les sommes payées en cas de non réalisation ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

- Non réalisation de la prestation
En cas de cessation anticipée pour un cas de force majeure, seules les prestations effectuées sont dues, au prorata de la valeur prévue dans la présente convention.

En cas de résiliation de la présente convention par le bénéficiaire ou en cas d'abandon en cours de

formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la préparation et/ou la réalisation de l'action de formation.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

En cas de dédit par la société bénéficiaire à moins de 15 jours francs avant le début de l'action objet de cette convention, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action. Rappel : Les sommes payées en cas de non réalisation ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut



Cap sur Les Marchés Publics

FORMATION standard

Sensibilisation : Connaître les
marchés publics – Une journée

2016

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

- Responsabilités

Le bénéficiaire fait son affaire de la sécurité des stagiaires, y compris au cours de ses déplacements, ainsi que de son assurance maladie, rapatriement éventuel, accident, et responsabilité civile vis à vis des tiers.

- Litiges

Si une contestation ou un différend s'élève à l'occasion de l'exécution de la convention, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie un courrier recommandé avec A/R décrivant les difficultés rencontrées. A compter de la réception de ce courrier, l'autre partie à la convention aura un délai de 15 jours pour répondre par recommandé avec A/R. En l'absence de réponse ou en cas de désaccord persistant, chaque partie pourra saisir le juge compétent. Le tribunal compétent pour tout litige relatif à cette

convention est le tribunal d'instance de Marseille et la loi applicable est la loi française.

- Annexes

Sont annexés à cette convention :
Annexe 1 : Une brochure décrivant la formation en détail.
Annexe 2 : Fiche descriptive du formateur
Annexe 3 : Règlement intérieur

Fait à Marignane en deux exemplaires

Le

L'entreprise bénéficiaire
Nom, qualité et signature

L'organisme de formation
Eric MORTIER – Dirigeant